

NOM :

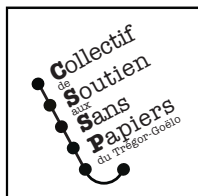
NB MÈTRES

REÇU LE :

RÈGLEMENT

Partie réservée à l'organisateur

Tables



VIDE-GRENIER DU CSSP DE LANNION

SALLE DES SPORTS DE PLOULEC'H BOURG

DIMANCHE 20 MARS 2022

CONVENTION – ATTESTATION

Document à renvoyer ou à déposer (boîte aux lettres AC Trégor) signé avec votre règlement
à l'adresse suivante (merci de ne pas envoyer un courrier en recommandé) :

AC! Trégor / CSSP - Espace Ste-Anne - 2 rue de Kerampont - 22300 Lannion

Pour tout renseignement :

cssp.lannion@gmail.com www.cssp-lannion.fr

Philippe V : 06 32 49 42 60

ATTENTION

Votre inscription prendra effet seulement après réception de votre convention remplie, signée et accompagnée de son règlement. Un conseil : n'attendez pas !

Ce vide-grenier est organisé par AC! Trégor / CSSP de Lannion (Agir contre le Chômage / Collectif de Soutien aux Sans-Papiers) au profit des exclus, afin de les accueillir, les accompagner, les soutenir dans leurs difficultés et leurs projets de vie.

Ce vide-grenier est exclusivement réservé aux particuliers.

Les modalités de réservation ont changé : la réservation se fait au m linéaire avec un minimum de 2 m (3,60 € le m). Merci de prendre connaissance du règlement et de signer en page suivante.

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Nbre de mètres linéaires demandés : m (2 m minimum) à 3,60 €/m, soit :

Les exposants sont invités à prévoir leurs tables, leurs sièges et leurs portants.

Règlement par chèque ci-joint de : € (à l'ordre d'AC Trégor)

Chèque n° :

Banque :

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER AC! Trégor / CSSP

1. Je participe en qualité d'exposant à la journée du vide-grenier du dimanche 20 mars 2022 à la salle des sports, 6 rue du stade, 22300 Ploulec'h, organisé par l'association AC! Trégor/CSSP, Espace Ste-Anne, 2 rue de Kerampont, 22300 Lannion, et ce sous mon entière responsabilité.
2. Seuls les particuliers sont autorisés à participer, en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés, deux fois par an au plus.
3. Les emplacements sont attribués par les organisateurs (dans l'ordre de réception des inscriptions réglées) qui se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.
4. Les exposants doivent veiller à ne pas encombrer les allées pour respecter le passage d'1m50 réglementaire afin de rendre la circulation des visiteurs fluide.
5. Les enfants exposent sous la responsabilité de leurs parents, pendant toute la durée de la manifestation.
6. Les objets non vendus ne pourront pas être laissés sur place et devront être récupérés par leur propriétaire.
7. Je m'engage à respecter les mesures de sécurité sanitaire en vigueur à cette date (gestes barrière et passe vaccinal le cas échéant).

Je soussigné.e, _____ déclare sur l'honneur exposer à ce vide-grenier en tant que particulier, et m'engage avec cette manifestation à ne pas participer à plus de 2 ventes au déballage dans l'année.

J'en accepte les modalités et le règlement.

Fait à :

Le :

*Signature précédée de la
mention : "Lu et approuvé"*

HORAIRES

Ouverture pour accéder aux stands : 8h00 (pas avant)

Un plan sera affiché à l'extérieur pour vous indiquer votre emplacement.

Ouverture au public : 9h

Fermeture : 18h

Merci de votre participation et à bientôt !